

Mgr Dominique Rey

LE TEMPS DES LAÏCS

50 ans après le concile Vatican II

EdB

INTRODUCTION

La sanctification constitue la mission de l'Église. Sa sainteté, c'est d'être envoyée par le Christ, son Époux ; c'est d'être missionnaire. Ainsi, à l'intérieur de l'Église, nul ne peut être dans le Christ sans être pour les autres. La mission est le lieu de la sanctification des baptisés. Car si la sainteté est au cœur de l'Église, chaque chrétien ne peut l'accueillir qu'en étant missionnaire.

Antérieurement à la distinction des états de vie (prêtre, religieux et laïc lui-même) et en les englobant tous, la plénitude de la mission de chaque fidèle du Christ est donc de se sanctifier en étant témoin du Christ dans le monde. Cette mission du fidèle est triple : d'abord consentir à se déporter des logiques mondaines, afin de se repositionner au cœur de l'Église, de sa vie, de sa pensée. Il devra ensuite assumer une présence au monde en raison de la mission de l'Église à laquelle il est associé. Enfin, le Seigneur attend de chaque chrétien qu'il se laisse guider jour après jour par l'Esprit Saint dans le service de ses frères et sœurs en humanité.

Au cœur de cette vocation commune, les laïcs ont un rôle propre à exercer dans les réalités de la vie du monde (famille, activité économique, sociale, politique, associative, culturelle...). Ils ont pour tâche spécifique d'y prendre des responsabilités et d'y faire pénétrer l'esprit de l'Évangile¹. Ils sont aussi appelés à prendre leur part à la vie et à la mission de la communauté chrétienne.

La théologie du laïcat a fait l'objet d'un chapitre particulier de la constitution *Lumen Gentium* sur l'Église, ainsi qu'un décret particulier sur « l'apostolat des laïcs ». Saint Jean-Paul II, dans l'exhortation apostolique post-synodale *Christifideles Laici* en 1998, a souligné que depuis le concile Vatican II, le laïc ne peut plus être considéré comme un simple « non-clerc », ni comme un « simple fidèle », puisqu'une mission spécifique lui est reconnue de façon prioritaire : établir le Royaume de Dieu à travers « la gérance des choses temporelles² ». C'est à ce titre que le magistère de l'Église souligne la nécessité pour les fidèles laïcs d'exercer leur devoir de citoyen (CEC § 2240), de participer à la vie de la Cité (*Christifideles Laici*, § 42) et de rechercher une cohérence de vie avec l'Évangile (note de 2002 de Joseph Ratzinger sur les principes non-négociables).

1. « Le temporel est un domaine propre aux laïcs et qui les caractérise. Ceux qui en effet sont dans les ordres sacrés peuvent bien s'occuper de choses temporelles et même exercer une profession séculière ; cependant, de par leur vocation spéciale, ils sont d'abord et proprement destinés au ministère sacré, tandis que les religieux, dans leur condition, témoignent d'une manière splendide et singulière du fait que le monde ne saurait être transfiguré ni offert à Dieu sans l'esprit des béatitudes. De par leur vocation propre, il revient aux laïcs de chercher le Royaume de Dieu en administrant les choses temporelles et en les ordonnant selon Dieu. » (*Lumen Gentium*, § 31 et *Gaudium et Spes*, § 43).

2. CONCILE ŒCUMÉNIQUE VATICAN II, *Lumen Gentium*, § 31.

Le pape Benoît XVI, à l'occasion d'un discours en direction de ses diocésains de Rome (29 mai 2009), reprenait en ce sens l'enseignement de Vatican II. Il appelait à « un changement de mentalité concernant particulièrement les laïcs, en ne les considérant plus seulement comme des collaborateurs du clergé, mais en les reconnaissant réellement comme coresponsables de l'être et de l'agir de l'Église, en favorisant la consolidation d'un laïcat mûr et engagé ».

Cette prise de conscience rencontre aussi les bouleversements socioculturels de notre monde, qui mettent en cause la conception traditionnelle de l'apostolat des laïcs. La privatisation de la vie et de la foi, le relativisme moral, l'emprise de la technocratie qui va de pair avec la crise de l'autorité et des magistères, nourrissent une crise de la militance chrétienne sur fond de sécularisation et de diminution du nombre des vocations sacerdotales et religieuses. Dans *Evangelii Gaudium*, le pape François souligne que chez beaucoup de fidèles laïcs, on trouve « une accentuation de l'individualisme, une crise d'identité et une baisse de ferveur, un désenchantement. Ces trois maux se nourrissent l'un l'autre³. » Mais corrélativement, apparaissent des forces nouvelles et fécondes d'engagement des laïcs dans l'Église et dans le monde.

3. *Evangelii Gaudium*, § 78.

I

LA VOCATION DES FIDÈLES LAÏCS, ENJEUX ET DÉFIS

Le fidèle laïc assume son état suivant un triple appel : appel à être au Christ ; appel à s'inscrire dans l'Église, corps du Christ ; appel à vivre dans le monde. En raison de son baptême, et à partir d'une rencontre personnelle avec le Christ, chaque fidèle baptisé doit ainsi faire élection de l'élection de Dieu, la conscientiser et l'intérioriser, en étant en quelque sorte rattrapé par l'appel du Seigneur pour se donner à Lui entièrement. Sa réponse doit se fondre dans l'invitation que Jésus lui adresse aujourd'hui, reconnaissant alors le choix de Dieu sur lui et le ratifiant par l'engagement de sa liberté dans la liberté de Dieu (cf. Jn 8, 31-32). En cette obéissance, la liberté humaine s'élargit alors aux dimensions de la vie trinitaire⁴. Cet appel se déploie tout au long de la vie en autant de choix, d'engagements, de conversions qui constituent l'histoire d'une vocation sous la conduite de l'Esprit Saint, lequel se porte garant de son

4. THOMAS D'AQUIN, *De Ver*, p22a.4c.

cheminement. Cette vocation à être chrétien constitue aussi un témoignage pour les autres, un appel à s'ouvrir à leur tour au Christ et à le rencontrer (cf. Jn 1, 7) en acceptant que cette proposition réquisitionne toutes les facultés naturelles de leur personnalité pour se mettre au service du Royaume de Dieu.

Chaque baptisé est député à l'apostolat pour « sanctifier l'ordre temporel », c'est-à-dire imprégner notre monde de l'Évangile, témoigner du Christ présent à ce monde en prenant part en son nom à la vie du monde. Les fidèles laïcs sont invités aussi à prendre part activement à la vie de leur Église locale, en lien étroit avec leurs pasteurs.

Cinquante ans après le concile Vatican II, je voudrais souligner quelques enjeux majeurs concernant la vie et la mission des laïcs dans l'Église aujourd'hui.

1. Le sécularisme, enjeu de la nouvelle évangélisation

La sécularité de l'Église

Le « caractère séculier » est présenté dans *Christifideles Laici* comme ayant un « sens théologique », et « non pas seulement sociologique⁵ ». Cela revient à dire que le monde, en ce qu'il a

5. Dans l'exhortation apostolique post-synodale *Christifideles Laici*, il est dit que « la condition ecclésiale des fidèles laïcs se définit radicalement par sa nouveauté chrétienne et sa nature séculière » (§ 15) et ici, le terme « séculier » signifie non pas « séparé du Christ », mais « appelé à transformer et à récapituler dans le Christ toutes les dimensions de la personne et de la vie sociale ». Le monde, en tant que réalité destinée à obtenir en Christ la plénitude de sa signification et de sa vie, est « le lieu et le moyen de la vocation des chrétiens laïcs ».

de plus profane, intéresse Dieu et que cet intérêt de Dieu pour le monde doit être manifesté par l'Église. En cela, l'Église peut être reconnue, selon les termes du préambule de *Gaudium et Spes*, comme « réellement et intimement solidaire du genre humain et de son histoire⁶ ».

Bien sûr, cette « nature séculière » ne désigne pas exclusivement la tâche des fidèles laïcs. Toute l'Église vit dans le « siècle » et est un sacrement pour le monde, mais les fidèles laïcs sont appelés à être pour ainsi dire des éclaireurs, ouvrant des chemins pour l'Évangile sur les diverses frontières de l'édification d'un ordre social juste. Il incombe en premier lieu aux fidèles laïcs, « suivant leur propre initiative et sans attendre de consignes ou de directives, de pénétrer d'un esprit chrétien la mentalité, les mœurs, les lois et les structures de la communauté dans laquelle ils vivent⁷ ». Ainsi, les laïcs ont, comme tels, la charge d'assurer « la dimension séculière de l'Église ». Ils ont à gérer le monde en fidélité au dessein créateur, dans le respect des structures propres des diverses sociétés dont ils sont membres. Ils ont à mettre en œuvre cette « fonction royale » reçue à leur baptême et à assurer la gérance de l'histoire humaine en marche vers le Royaume⁸. Ils deviennent des protagonistes, des sujets actifs de la mission de l'Église dans le monde.

Dix ans après le Concile, l'exhortation apostolique *Evangelii Nuntiandi* insistait à nouveau sur cette « forme particulière d'évangélisation » confiée aux laïcs « au cœur de ce monde et accomplissant les tâches temporelles les plus variées⁹ ». « La laïcité bien comprise fait partie de la doctrine sociale de

6. *Gaudium et Spes*, § 1.

7. SAINT JEAN XXIII, *Populorum progressio*, § 81.

8. *Christifideles Laici*, § 14.

9. *Evangelii Nuntiandi*, § 70.

l'Église. » Ainsi s'exprimait Jean-Paul II, quelques mois avant sa mort, en s'adressant aux évêques de France à l'occasion du centième anniversaire de la loi de 1905. Cette affirmation aurait fortement étonné nos ancêtres, tant la laïcité, auparavant, semblait contraire à tout ce qu'enseignait l'Église.

Même si, au fil du temps, le mot « laïque » s'est laissé envahir par le sécularisme, pour signifier le refus du sacré et du religieux, dans les premiers temps du christianisme, il n'en était pas ainsi : le *laikos* désignait une réalité interne au peuple de Dieu, un caractère positif de la sécularité que les fidèles baptisés devaient assumer et vers lequel ils étaient missionnés.

N'oublions pas que la racine du principe de laïcité se trouve dans l'acte de création que rapporte le livre de la Genèse. Dieu fait advenir une réalité avec ses lois propres : une matière, un monde minéral, végétal, animal, dans lequel l'homme occupe une place centrale de gouvernement et de gardiennage. « Dieu a créé le monde, comme la mer a créé les continents en se retirant. » (Hölderlin) L'univers est distinct de Dieu, mais non pas séparé de lui puisque le Créateur le maintient dans l'existence.

Au cours de son ministère public, Jésus rappellera cette « laïcité » à propos du versement de l'impôt : « *Rendez à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu.* » (Mt 22, 21) La sphère religieuse doit être préservée des incursions d'ordre politique : elles travestissent la foi, l'instrumentalisent ou l'oppriment. Ces deux domaines sont de nature différente¹⁰. Au

10. « Le christianisme a longtemps dominé les sociétés politiques européennes. Mais à partir du XVI^e siècle, il se divise entre royaumes catholiques et protestants où la religion du roi s'impose à l'ensemble de ses sujets selon la célèbre formule : *cujus regio, ejus religio* ("tel prince, telle religion"). Cette confusion des sphères religieuse et politique a provoqué de très nombreuses guerres qui restent comme une des grandes blessures du christianisme en

concile Vatican II, l'Église accepte le principe de distinction des compétences des religions et de l'État, reconnaissant ainsi l'autonomie des réalités terrestres :

« Si, par autonomie des réalités terrestres, on veut dire que les choses créées et les sociétés elles-mêmes ont leurs lois et leurs valeurs propres, que l'homme doit peu à peu apprendre à connaître, à utiliser et à organiser, une telle exigence d'autonomie est pleinement légitime¹¹. »

L'Église rappelle donc que les religions ne doivent pas intervenir dans l'organisation des sociétés pour y imposer leur loi. « Sur le terrain qui leur est propre, la communauté politique et l'Église sont indépendantes l'une de l'autre et autonomes¹². »

Certes, les sphères sont autonomes, mais la sphère temporelle ne doit pas moins s'ordonner à Dieu. « Mais si, par "autonomie du temporel", on veut dire que les choses créées ne dépendent pas de Dieu et que l'homme peut en disposer sans référence au Créateur, la fausseté de tels propos ne peut échapper à quiconque reconnaît Dieu. En effet, la créature sans Créateur s'évanouit¹³. »

L'autonomie des réalités humaines et sociales ne signifie pas leur relégation loin du Christ. Le Christ est venu tout racheter, « *récapituler toutes choses en Lui* » (Ep 1, 10). La présence incisive du laïc dans le monde souligne au contraire la prise en compte du monde comme lieu du salut. L'essor du laïcisme est proportionnel à la désertion des fidèles laïcs de leur responsabilité d'acteurs de la transformation évangélique du monde.

Europe. » (PIERRE DE CHARENTENAY, *Les nouvelles frontières de la laïcité*, DDB, 2009).

11. *Gaudium et Spes*, § 36.

12. *Gaudium et Spes*, § 76-3.

13. *Gaudium et Spes*, § 37.